

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Émirats arabes unis: "renforcer la coopération multiforme"



Photo: DR/BAACK

Le chef de l'État s'entretenant avec son hôte.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LIBREVILLE est en passe de devenir la plaque tournante de la diplomatie dans la sous-région. En atteste les nombreuses visites des diplomates et autres émissaires des pays amis en terre gabonaise. Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a reçu hier au Palais du bord de mer, Sheickh Shakboot Nhyan Mubarak Al Nahyan, ministre d'État des Émirats arabes unis. La coopération bilatérale entre le Gabon et ce pays a été passée au peigne fin au cours de cette rencontre. Occasion surtout pour l'hôte du

chef de l'État d'exprimer la volonté des autorités de son pays de développer et renforcer la coopération multiforme avec le nôtre. Le premier gabonais a ainsi "vendu" à son hôte la destination gabonaise. Objectif: attirer de nouveaux investisseurs et poursuivre par la même occasion la diversification de l'économie nationale. Les questions inhérentes à la préservation de l'environnement n'ont pas été occultées. Lesdites questions constituant l'un des chantiers majeurs du numéro un gabonais. Un combat qui ne laisse point insensibles les autorités émiraties. Lesquelles par le truchement de leur ministre d'État ont exprimé

le désir de s'allier aux efforts du Gabon dans la préservation de l'environnement. Les questions sécuritaires à l'échelle continentale voire internationale ont figuré également en bonne place dans ce tête-à-tête. Des sujets bien évidemment qui ne pouvaient pas ne pas figurer au menu des échanges. Et pour cause, le Gabon siège actuellement au Conseil de sécurité des Nations unies en qualité de membre non-permanent. Au terme de cette rencontre, les deux personnalités ont exprimé leur volonté inébranlable de booster davantage la coopération bilatérale entre les deux pays.

Marie-Madeleine Mborantsuo magnifie l'excellence des relations entre son institution et le monde judiciaire chinois

C'ÉTAIT au cours de l'entretien qu'elle a eu, hier, avec l'ambassadeur de Chine au Gabon, Li Jinjin.

O.N.
Libreville/Gabon

Le nouvel ambassadeur de Chine au Gabon, Li Jinjin, s'est entretenu, hier au siège de la Cour constitutionnelle, avec la présidente de ladite institution, Mme Marie-Madeleine Mborantsuo. Une rencontre qui intervient un peu plus d'une semaine après la présentation de ses lettres de créance au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Les échanges ont essentiellement tourné autour de la coopération globale entre le Gabon et l'Empire du milieu. Laquelle revêt un caractère historique, et a été imprimée par feu le président Omar Bongo Ondimba, et poursuivie de belle manière par son successeur. Elle concerne plusieurs domaines importants tels que la santé, l'édu-

cation, les infrastructures, etc. Une relation également marquée par une convergence de vues entre les autorités des deux pays. C'est fort de cela que la présidente de la Haute juridiction qui, à plusieurs reprises, a visité la Chine, a salué les efforts du Gabon et de la Chine en faveur de la promotion de la place de la femme dans le développement de leurs pays respectifs; ainsi que son épanouissement dans le monde et sa participation effective à la gouvernance. Marie-Madeleine Mborantsuo a par ailleurs salué l'excellence des liens qui existent entre la Cour constitutionnelle et les institutions du monde judiciaire chinois. Au terme de leur entretien, les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au contenu des échanges qu'ils ont d'ailleurs promis de multiplier et de renforcer.



Photo: DR

Une phase de l'entretien entre la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, et l'ambassadeur de Chine, Li Jinjin.

Miroir du gouvernement

Nouveau départ ?

"L'État a dit, l'État a fait". Cette déclaration est du directeur général de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), Dexter Meye M'Obiang. C'était à l'occasion du lancement, le 8 septembre dernier, de l'opération de facilitation d'accès à la propriété. Il s'agit du morcellement du titre foncier N° 22700 de la section YU6 qui compte au total 534 parcelles. Et l'opération consiste à faciliter l'accès à la propriété aux personnes qui sont déjà installées sur ledit site. Ainsi, 339 parcelles habitées dans la commune d'Akanda vont pouvoir être régularisées. Et 150 parcelles inoccupées vont être mises à la disposition des populations.

"L'intérêt de cette opération est double: participer à la volonté du chef de l'État de permettre à tous les Gabonais d'avoir un titre foncier, et surtout, de l'avoir dans les conditions les plus rapides possibles", a souligné Dexter Meye M'Obiang. Normalement, à en croire les responsables

de l'ANUTTC, c'est au courant de cette semaine que la seconde phase devrait avoir lieu... Il faut dire que depuis vendredi dernier, l'ANUTTC est sur toutes les lèvres pour parler comme tout le monde. La nouveauté c'est que cette fois, ce sont plutôt des interrogations qui fusent quant à la capacité pour cette agence de l'État à pouvoir mener une opération faisant l'unanimité sur sa pertinence. C'est dire combien cette structure avait mauvaise presse jusque-là. À tort ou à raison, elle a été pointée du doigt dans nombre de contentieux relatifs au foncier dans notre pays. Au point où on y soupçonne corruption, concussion, chantage, etc.. L'ampleur des récriminations a fini par faire croire à certains qu'il y a tout de même des brebis égarées comme dans toutes nos administrations. Sentiment renforcé par la lenteur observée à l'ANUTTC pour délivrer des documents exigés dans le dossier relatif à la demande d'un titre foncier au niveau de la Conservation. Et voilà des Gabonais à qui

on impose des mois voire des années, pour obtenir qu'un Plan de Situation, qu'un PV du Plan de Bornage, qu'une Expertise/PV Évaluation, sinon tous ces documents. Toute chose en déphasage avec l'engagement du président Ali Bongo Ondimba de faciliter à tous les Gabonais l'accès à la propriété. Le plus déplorable c'est que souvent sans qu'une raison ne vous soit donnée par les services compétents. Et pourtant, nombreux reconnaissent l'entregent du directeur général, mais s'étonnent des manquements de ses services. Ce qui devrait l'interpeller. Assiste-t-on à un nouveau départ à l'ANUTTC? C'est la question que nombreux se posent. Non sans souhaiter que le gouvernement veille à ce que cela en soit ainsi. Pour le plus grand bien des usagers aujourd'hui épuisés.

ONDOUBA'NTSIBAH

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Le ministère des travaux publics dissous !

DANS une déclaration faite, hier en soirée, par la Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a pris un ensemble de décisions devant impacter aussi bien les collectivités locales que les populations. Nous publions ci-dessous l'intégralité de ladite déclaration sur laquelle nous reviendrons demain.

Photo : DR



Mesdames et Messieurs, Constatant l'état d'insalubrité persistant et croissant dans le Grand Libreville et d'autres provinces du Gabon, en sus des moyens financiers consentis par l'État, le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a instruit le Gouvernement de la République de lancer, cette année, le concours national de l'Arrondissement le plus propre. Ce concours aura lieu à Libreville, capitale du Gabon, et dans les neuf (9) capitales provinciales. Les modalités d'organisation de cette compétition seront précisées dans les prochaines semaines.

Aussi, par décret du Président de la République, Chef de l'État, en date de ce jour, le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, est-il dissous.

L'Arrondissement le plus propre sera primé d'une enveloppe de Cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA, pour la gestion de la salubrité dans sa localité. Par ailleurs, le Président de la

République a également décidé d'octroyer une enveloppe de Deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA à Libreville, capitale du Gabon, et chaque capitale provinciale, à compter de cette année.

Ces ressources importantes seront gérées exclusivement par les Gouverneurs, dans le cadre des projets de développement local. Les Gouverneurs présideront les Conseils provinciaux, avec pour membres les Conseils locaux.

Sur un tout autre plan, compte tenu des très nombreuses récriminations des populations, concernant la forte dégradation des voiries urbaines de notre pays, le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, exprime sa colère par rapport aux lenteurs, constamment observées et dénoncées par lui, dans la réhabilitation du réseau routier national.

Aussi, par décret du Président de la République, Chef de l'État, en date de ce jour, le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, est-il dissous.

Par conséquent, il est créé, au sein de la Primature, un Département en charge des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures. Le personnel du Ministère dissous est mis à la disposition de la Primature.

Je vous remercie.



COMMUNIQUE

ALERTE ARNAQUE

Ces derniers mois, de nombreux usagers ont été contactés par des personnes prétendant être des agents de la CNAMGS et sollicitant une somme d'argent en échange de ses prestations sanitaires et sociales.

La CNAMGS invite les populations à faire preuve de vigilance face à ce qui apparaît comme des tentatives d'arnaques ou de fraudes. Elle rappelle aux usagers qu'aucune rétribution ou somme d'argent n'est exigée en contrepartie de ses prestations.



Le Directeur Général